

Vers des normes internationales : Le Codex alimentarius

Au cours d'une conférence mixte tenue en 1962 sur les normes alimentaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont décidé la création de la Commission du *Codex alimentarius*. Cette commission est chargée de toutes les questions intéressant la mise en oeuvre du programme mixte FAO / OMS sur les normes alimentaires, dont l'objectif principal est de « protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire ». Elle doit promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

La Commission est ouverte à tous les Etats membres (151) et membres associés de la FAO et de l'OMS intéressés par les normes alimentaires internationales. *Consumer's International*, association de consommateurs internationale, y participe.

Le *Codex alimentarius* est un recueil de normes alimentaires internationales, adoptées et présentées de manière uniforme, qui contient aussi des dispositions de caractère consultatif : codes d'usage, directives... Il existe plusieurs sortes de normes : les unes, sur les problèmes généraux et les autres, sur les principaux produits alimentaires. Ces normes sont gérées par des Comités, eux-mêmes présidés par les représentants des gouvernements des différents Etats membres qui prennent totalement en charge ces Comités.

Huit Comités mondiaux du *Codex* travaillent sur les problèmes généraux : Principes généraux (présidé par la France) - Etiquetage (Canada) - Hygiène ali-

mentaire (U.S.A.) - Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (U.S.A.) - Additifs alimentaires et contaminants (Pays-Bas) - Résidus de pesticides (Pays bas) - Analyse et échantillonnage (Hongrie) - Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (Australie).

Six sur dix-huit des Comités mondiaux sur les produits alimentaires sont encore en activité : Graisses et huiles (présidé par le Royaume-Uni) - Nutrition et aliments diététiques ou de régime (Allemagne) - Poissons et produits de la pêche (Norvège) - Céréales, légumes secs et légumineuses (U.S.A.) - Fruits et légumes frais tropicaux (Mexique) - Lait et produits laitiers (Nouvelle-Zélande).

Il existe aussi des Comités régionaux de coordination : Afrique - Amérique du nord et Pacifique du sud-ouest - Amérique latine et Caraïbes - Asie - Europe.

Mandatée par le CNC (1) au sein de la délégation française, l'Union Féminine Civique et Sociale siège au Comité du *Codex* sur les principes généraux. Cette présence officielle des consommateurs français prouve la prise en compte, par les pouvoirs publics, des préoccupations des consommateurs.

Les échanges internationaux étant en augmentation constante, l'importance de ces «ali-normes», qui servent de référence, est de plus en plus prépondérante, mais l'obtention d'un consensus de plus en plus difficile. Il faut beaucoup de persévérance et de ténacité pour accepter cette lenteur.

UFCS

(1) Le Conseil National de la Consommation est une instance paritaire consultative présidée par le Ministre chargée de la Consommation.